



Fonds pour l'innovation en sciences de la vie (FISV)

PREMIER FONDS DE PRÉDÉMARRAGE POUR LE SECTEUR DES SCIENCES DE
LA VIE DE L'ONTARIO



Fonds pour l'innovation en sciences de la vie

Survol

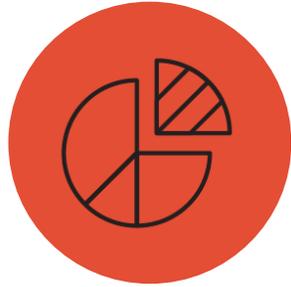
Nos investissements sont un moteur de développement pour les entreprises canadiennes, favorisant la croissance économique et un impact évolutif dans les secteurs des sciences de la vie et des technologies de la santé humaine.

Le Fonds pour l'innovation en sciences de la vie [FISV] fournit du coinvestissement de démarrage aux entreprises ontariennes du secteur des sciences de la vie avec PI concurrentielle pour les aider à relever les défis uniques auxquels elles sont confrontées.

Le FISV a pour but d'atténuer les risques et d'attirer des capitaux du secteur privé afin de faire évoluer les solutions propres à l'Ontario destinées aux marchés mondiaux.

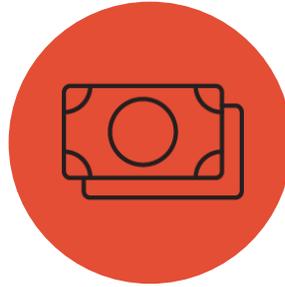


Critères de financement



SECTEURS

Sciences de la vie qui touchent la santé humaine avec potentiel de marché de 100 000 000 \$



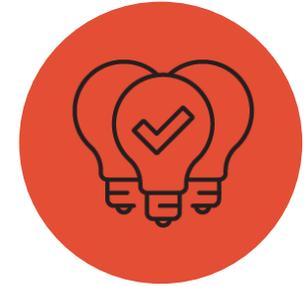
FINANCEMENT

Investissement pouvant atteindre 500 000 \$ aux étapes de prédémarrage et de démarrage



GÉOGRAPHIE

Entreprises ayant leur siège social et principalement situées en Ontario. Plus de la moitié des effectifs est en Ontario (non projeté)



ÉTAPE

Investissement dans des entreprises en démarrage avec PI concurrentielle, de la conception à la commercialisation

A close-up, grayscale photograph of a microscope's objective lenses and eyepiece, positioned on the left side of the slide. The text is overlaid on this image.

Le Fonds est destiné
aux entreprises en
démarrage qui :

Pour en apprendre davantage sur la limite de financement à vie du CIO, cliquez ici :

<https://www.oc-innovation.ca/programs>.

- Se sont constituées en personne morale depuis cinq ans ou moins (constitution en société à but lucratif en Ontario ou au Canada) et qui exercent leurs principales activités en Ontario.
- Ont réuni moins de 3 000 000 \$ en capitaux de tiers.
- Souhaitent obtenir des fonds de prédémarrage et de démarrage (les sommes totales varient de 1 000 000 \$ à 5 000 000 \$).
- Des investisseurs accrédités de l'Ontario doivent prendre part à la ronde d'investissement.



Note : Les sociétés de portefeuille Prêt pour le marché (R4M) du CIO ne sont pas admissibles au financement du Fonds pour l'innovation en sciences de la vie, et vice-versa.

Emplacement

- Le FISV est un fonds panprovincial qui dessert l'ensemble de l'Ontario.



Investir dans les entrepreneurs de haut calibre

INTÉRESSÉ?

Pour obtenir du financement du Fonds pour l'innovation en sciences de la vie (FISV), vous devez remplir un formulaire de déclaration d'intérêt



Fonds pour l'innovation en sciences de la vie (FISV)



Mandhir Kalia

Responsable de l'investissement

mkalia@oc_innovation.ca

Sharon Sukhdeo

Gestionnaire de programme

ssukhdeo@oc_innovation.ca